

Direction Générale des Services
Services des Assemblées

Arrêté N° 15-1265

**accordant délégation de signature à
Monsieur Francis COURTÈS
Président de la commission
« Solidarités »**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 95-126 du 8 février 1995 relative à la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions, article 2 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1004 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Présidente du Conseil départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1007 en date du 27 avril 2015 portant constitution des commissions du Conseil départemental et de leurs attributions respectives;

Considérant l'élection de M. Francis COURTÈS en qualité de Président de la commission «Solidarités ».

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Francis COURTÈS en qualité de Président de la commission «Solidarités », pour signer, au nom de la Présidente du Conseil Départemental :

- Tout document relatif à l'étude et à la préparation des travaux de la commission « Solidarités » ;
- Les arrêtés, conventions et tout acte d'exécution des délibérations relevant de la commission «Solidarités ».

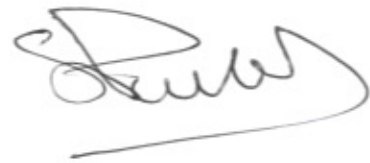
ARTICLE 2 : Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le **28 AVR. 2015**

La Présidente du Conseil Départemental,
Sophie PANTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sophie Pantel", written over a horizontal line.